

# PRIX DE THESE 2013

*Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat*



**Droit et institutions de l'urbanisme, du domaine et des travaux publics,  
de l'expropriation, du développement durable, de l'habitat,  
de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire**

## Nature des travaux éligibles

Ce prix est destiné à récompenser les thèses de droit (administratif, constitutionnel, européen), science administrative ou science politique qui contribuent, dans le champ des thématiques scientifiques du GRIDAUH, à l'amélioration des connaissances relatives à l'urbanisme, le domaine et les travaux publics, l'expropriation, le développement durable, l'habitat, la politique de la ville et l'aménagement du territoire.

Pour le prix 2013, seules les **thèses soutenues après le 1<sup>er</sup> mars 2011** pourront concourir.

## Jury

Le jury comprend des universitaires et des praticiens. Il peut comprendre des représentants du ministère chargé de l'urbanisme si le prix est délivré à l'occasion de la remise des trophées du Ministère à la Cité de l'Architecture. Il est présidé par le directeur du

GRIDAUH.

## Candidatures

Avant la date limite du 31 mars 2013, *délai de rigueur*, les candidats devront déposer, auprès du secrétariat du prix, un dossier de candidature comprenant:

- une thèse en 3 exemplaires
- un résumé de la thèse établi en 10 pages maximum
- un curriculum vitae
- un document attestant la date de soutenance et la mention obtenue

## Montant du prix

Le GRIDAUH, attribue tous les deux ans un prix de thèse qui comporte :

- un 1<sup>er</sup> prix d'un montant de 3000 euros
- un 2<sup>nd</sup> prix d'un montant de 2000 euros
- un 3<sup>ème</sup> prix d'un montant de 1000 euros

## Secrétariat du prix

**François PRIET**  
Laboratoire Collectivités Publiques  
Faculté de droit, d'économie et de gestion  
BP 26739 - 45067 Orléans cedex 2 - France  
[lcp@univ-orleans.fr](mailto:lcp@univ-orleans.fr)

Le directeur du GRIDAUH

**Etienne FATÔME**